

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 13 FEVRIER 2012 A 20 h 30**

**Présents :** M-J. DUPONT, F. ESMANGART DE BOURNONVILLE, G. VAILLANT, S. DELAUNAY, R. NOUNTCHONGOUÉ, P. ANGIBAUD, E. BIRET, M. BRUNEAU, F. CORTET, N. DEYROLLE, E. GUILLOU, O. NAUD, B. RAUD, E. RAVAUD.

**Excusés :** F. LAUNAY, M. CHIFFOLEAU, F. DENIS, N. FAUCOND, N. GARBOWSKI.

**Secrétaire de séance :** E. BIRET.

**Convocation :** 2 février 2012



**PARTICIPATIONS SCOLAIRES :**

Madame Gisèle VAILLANT, adjoint aux affaires scolaires, demande au conseil municipal de fixer les participations scolaires pour l'année 2012.

Elle présente les propositions émises par la commission enfance/jeunesse du 9 février 2012.

Les effectifs scolarisés à prendre en compte sont :

- Groupe scolaire Gaston Chaissac : 171.
- Ecole privée Saint Joseph : 153.

➤ **Fournitures scolaires :**

La commission propose de revaloriser la participation aux fournitures scolaires de 2% en arrondissant à 34.70 € par élève la somme allouée par la commune.

Après délibération, le conseil municipal fixe à 34.70 €/élève la participation 2012 aux frais de fournitures scolaires. Ce qui représentera un budget de :

- $171 \times 34.70 \text{ €} = 5\,933.70 \text{ €}$  pour le groupe scolaire Gaston Chaissac.
- $153 \times 34.70 \text{ €} = 5\,309.10 \text{ €}$  pour l'école privée Saint Joseph.

Les crédits seront inscrits au budget primitif 2012.

➤ **Activités extrascolaires :**

Pour 2012 la commission propose d'arrondir à 15.00 € par élève la participation aux activités extrascolaires, soit une majoration légèrement supérieure à 2.5 % et ce en raison des coûts de transport en forte hausse pour les sorties.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, fixe à 15.00 € par élève la participation communale 2012 aux activités extrascolaires.

L'APE Gaston Chaissac se verra attribuer une subvention de  $171 \times 15.00 \text{ €} = 2\,565.00 \text{ €}$ .  
L'APEL Saint Joseph sera subventionnée à hauteur de ..... $153 \times 15.00 \text{ €} = 2\,295.00 \text{ €}$ .

Les crédits seront inscrits au budget primitif 2012.

➤ **Participation Ecole Privée sous contrat :**

Cette participation est calculée en fonction des dépenses enregistrées pour un élève du groupe scolaire public.

Pour l'année scolaire 2011/2012 le coût d'un élève était de 533.82 €.

La commission a demandé que la participation aux activités extrascolaires soit déduite car la même somme est allouée à l'APEL.

La participation 2012 serait de 533.82 € - 14.56 € soit 519.26 € par élève.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les propositions de la commission et attribue une somme de 519.26 € par élève à l'OGEC de l'école Saint Joseph au titre du contrat d'association pour l'année 2012, soit globalement  $519.26 \text{ €} \times 153 = 79\,446.78 \text{ €}$  qui sera versée par mensualité de 6 620.57 €.

Les crédits seront inscrits au budget primitif 2012.

**CHANTIER DE JEUNES BÉNÉVOLES :**

Le comité de pilotage s'est réuni le 27 janvier 2012. Monsieur Samuel DELAUNAY, adjoint, fait part des projets pour 2012.

Deux chantiers seraient organisés, le premier sur cinq matinées pendant les vacances d'avril, sans hébergement, en direction des jeunes locaux et intégré dans l'animation jeunesse.

Le second aurait lieu cet été du 20 au 31 août prochain.

Une partie du chantier consisterait à continuer l'intervention sur le mur d'enceinte, l'autre partie permettant de défricher près de la Logne.

Le budget est en cours d'élaboration en partenariat avec le Syndicat de Pays et le CAPL. Des aides au titre du programme Leader sont possibles.

Le conseil municipal est d'accord sur le principe.

Le Pays de Machecoul et Logne se charge de la transmission de la demande de subvention.

**SYNDICAT DE PAYS GRAND LIEU MACHECOUL ET LOGNE :**

Evoqué lors du sujet précédent et bien que non inscrit à l'ordre du jour initial, le Syndicat de Pays Grand Lieu Machecoul et Logne fait l'objet d'un débat.

Le rapport d'activités reçu récemment par chaque élu et l'audit en cours lancent les discussions sur la pertinence du maintien ou non de cette structure ou de ses évolutions futures.

Madame le Maire et Monsieur Samuel DELAUNAY expliquent qu'ils ont répondu à l'audit mais qu'à ce jour les résultats de cette étude ne sont pas publics.

Une décision définitive devrait être prise avant l'été 2012.

## DEBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE :

Le conseil municipal examine les balances provisoires des comptes budgétaires 2011.

Sur le budget communal l'excédent est de 32 339 € soit 1.42 % des dépenses totales, le budget de l'assainissement ayant un excédent de 161 738 €.

La rétrospective budgétaire de 2007 à 2011 fait apparaître une augmentation plus rapide des recettes que des dépenses. L'excédent annuel se situe à 300 000 € par an environ. L'examen des ratios portés sur la fiche financière établie par la trésorerie confirme ces tendances.

Madame Le Maire propose ensuite d'examiner les projets communaux 2012.

Pour 2012 certains dossiers sont prêts et peuvent être lancés :

## **PROJETS COMMUNAUX POUR 2012**

### **BUDGET COMMUNE**

	DEPENSES	RECETTES	
CENTRE BOURG	300 000,00 €	90 000,00 €	
PARC DU CHÂTEAU	200 000,00 €	45 000,00 €	
PAVC 2011	75 000,00 €	12 000,00 €	
LES NOUVELLES	60 000,00 €		
ETUDE SALLE HENRI IV	5 000,00 €		
CAPITAL EMPRUNT	83 000,00 €		
FCTVA		112 000,00 €	
TLE		24 000,00 €	
TOTAL	723 000,00 €	283 000,00 €	
<b>BESOIN DE FINANCEMENT</b>			<b>440 000,00 €</b>
<b>L'autofinancement est de 300 000,00 € / an</b>			

### **BUDGET COMMERCES**

	DEPENSES	RECETTES	
SUPERETTE	50 000,00 €	15 000,00 €	Loyer de 605.00 € / mois
COMMERCE PLACE STE THERESE	75 000,00 €		Loyer de 400,00 € / mois
TOTAL	125 000,00 €	15 000,00 €	
<b>BESOIN DE FINANCEMENT</b>			<b>110 000,00 €</b>
<b>Un emprunt de 110 000 € sur 15 ans à 5,50 % génère une annuité de 11 000,00 € / an</b>			

### **BUDGET LOCATIFS**

	DEPENSES	RECETTES	
LOCATIFS PLACE STE THERESE	200 000,00 €	43 821,00 €	Loyer de 900,00 €/mois
LOCATIFS LA BASSE NOE	120 000,00 €	35 000,00 €	Loyer de 600,00 €/mois
TOTAL	320 000,00 €	78 821,00 €	
<b>BESOIN DE FINANCEMENT</b>			<b>241 179,00 €</b>
<b>Un emprunt de 250 000,00 € à 5,50 % sur 25 ans génère une annuité de 18 650,00 € / an</b>			
<b>Un emprunt de 250 000,00 € à 5,50 % sur 30 ans génère une annuité de 17 500,00 € / an</b>			

Le projet « Parc du Château » doit être associé et mené conjointement au projet de lotissement Rue du Ritz Doré, ceci permettant de dégager des recettes supplémentaires.

Un programme voirie sera à prévoir dans les crédits de l'année 2012.

L'avenir de la Salle de Sports est évoqué. Quels travaux pour quelles activités ?

Une réflexion doit être menée avant de lancer une étude de faisabilité.

Le conseil municipal approuve les résolutions de la commission des finances concernant la hausse des impôts locaux limitée à l'inflation et le bouclage du financement des projets y compris pour l'emprunt éventuel avant tout lancement.

### **FINANCEMENT ÉCOLE DE MUSIQUE :**

Monsieur Samuel DELAUNAY, délégué au conseil d'administration de l'école de musique intercommunale de Grand Lieu, fait état des difficultés de financement de cette structure.

L'augmentation de la valeur du point et l'application de la charte salariale ont entraîné une augmentation importante de la masse salariale qui ne peut être couverte ni par les cotisations ni par le fonds de roulement de l'association.

En effet, pour l'année scolaire 2011/2012 un déficit prévisionnel de 6 000 € est envisagé et sans subvention exceptionnelle des collectivités adhérentes, l'association ne pourra continuer son activité.

Le conseil municipal demande qu'une solution pérenne soit trouvée rapidement pour cette école de musique : rapprochement avec une autre structure, prise en charge par la Communauté de Communes de Grand Lieu etc...

Devant l'urgence de la situation et après la sortie de Monsieur Samuel DELAUNAY, le conseil municipal, par 7 voix pour et 6 contre, décide de verser une subvention exceptionnelle d'équilibre de 397.00 € à l'école de musique intercommunale de Grand Lieu.

Les crédits seront ouverts au budget primitif 2012.

### **PRÉPARATION ÉLECTIONS :**

Mise en place des présences aux bureaux de vote.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

➤ **Personnel communal :** Madame Le Maire informe l'assemblée du recrutement de Madame Catherine ROBUCHON au poste de comptable en remplacement de la titulaire pendant son congé parental.

➤ **Presbyacousie :** Conférence le mardi 13 mars 2012 à 14h30 Salle Henri IV organisée par le CCAS.

➤ **Restaurant scolaire :** Une enquête réalisée par les parents du conseil d'école évoque les problèmes de bruit au restaurant scolaire .  
Madame Gisèle VAILLANT indique que des mesures de bruit ont été faites et que le dossier va être étudié.

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : LUNDI 5 MARS 2012 à 20h30**